

Trouver l'information «exacte» n'est pas une chose aisée dans notre administration. Voici les liens vers les différentes sources, privées et gouvernementales.

### A) Information non contractuelle

1. Site internet du projet:

<https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr>

2. Description générale sur Navigation et signalisation, par le préfet Premar :

<https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/environnement/navigation-et-securite-maritime/>

### B) Informations légales:

1. La demande de concession par celui qui a été retenu pour la construction et la gestion du parc

[http://www.prosimar.org/EP%20eole/Piece3\\_SNA\\_Demande\\_concession\\_DPM\\_Janvier%202015.pdf](http://www.prosimar.org/EP%20eole/Piece3_SNA_Demande_concession_DPM_Janvier%202015.pdf)

On y trouve page 11 les coordonnées des 11 points qui définissent la concession

Pages 22 et 23 les coordonnées prévues pour les 80 éoliennes et le poste électrique

*Ces coordonnées seront revues en fonctions des études et des installations réelles*

2. La description officielle du projet (58 pages) par le préfet de région de Loire Atlantique le 17 Mars 2016 avec l'arrêté 2016/BPUP/036

<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/20698/148847/file/AP%20du%2017%20mars%202016%20Parc.pdf>

Les coordonnées des 11 points délimitant la concession (AOT) en page 3. La carte est page 21.

*Ces points donnés en degré et dixièmes de degré ne sont pas définitifs*

### C) Les travaux avec les interdictions de navigation

Trois zones ont été définies par 3 arrêtés qui seront modifiés au fur et à mesure de l'évolution des travaux. Attention ces zones débordent largement de la zone de concession.

1. **Première zone totalement interdite à la navigation.** Pas de balisage physique ni de AtoN virtuels en AIS, mais des bateaux de gardes

Arrêté de la préfecture maritime Atlantique du 7 Mai 2021 numéro 2021-068 modifié 8 Juillet 2021

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/2571dc3da0fb7cd811fdf30b3da15d21.pdf>

Coordonnées WGS 84 des 14 points virtuels en page 2

Le plan est page 6

2. **Deuxième zone autorisée temporairement** au bateaux de moins de 25 mètres, par un arrêté préfectoral du 16 Juillet 2021 numéro 2021-123

Coordonnées de 9 points virtuels page 2, la carte est page 4

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/c98f4b8e6bfa126073f371bd7dae96ab.pdf>

3. **Troisième zone autorisée temporairement** aux bateaux de moins de 25 mètres . Arrêté préfectoral du 30 Juillet numéro 2021-131

Coordonnées des 11 points en WGS84 mage 2, carte en page 4

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/1d1f1d0b78e5cdb3dc6e87f052113983.pdf>

#### D) Les cartes

Les cartes du SHOM sont à jour pour montrer l'emprise du parc complet, mais pas les cartes Raster L'application Android Nav&Co qui utilise directement les cartes de data.shom.fr est bien sûr toujours à jour pour ses cartes.

Les cartes de Navionics sont à jour avec le dessin d'implémentation du parc des 80 éoliennes depuis Juin 2021

#### E) AVURNAV

N'oubliez pas de consulter les avis aux navigateur et avis urgents car les travaux de courte durée y seront expliqués avec les interdictions et autorisations...

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/avis-urgents-aux-navigateurs>

Par exemple le N° 3394/21 qui annonce 60 jours de travaux pour les câbles électriques à partir du 7 Aout 2021

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/avis-urgents-aux-navigateurs/abords-de-saint-nazaire-banc-de-guerande>

*ABORDS DE SAINT NAZAIRE - BANC DE GUERANDE  
LES NAVIGATEURS SONT INFORMES D'OPERATIONS D'INSTALLATION DES CABLES  
INTER-EOLIENS DANS LA ZONE D'EMPRISE DES TRAVAUX MENES SUR LE BANC DE  
GUERANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN, A COMPTER DU SAMEDI  
07 AOUT 2021 POUR UNE DUREE DE 60 JOURS.*

*LA SOCIETE LOUIS DREYFUS TRAVOCEAN EST EN CHARGE DE CES TRAVAUX. LES  
NAVIRES QUI REALISERONT LES OPERATIONS SERONT L'OLYMPIC TRITON, LE  
WIND OF PRIDE ET LE HST SOFIA.*

*IL EST DEMANDE AUX USAGERS DE RESPECTER UNE DISTANCE DE SESURITE DE  
1000 METRES AUTOUR DE CES NAVIRES.*

*ANNULER CE MSG LE 070000 UTC OCT 21*

Il est prévu que les nouveaux arrêtés préfectoraux soient annoncés avec un petit résumé par un AVURNAV comme le N° 3303/21

*BANC DE GUERANDE  
AFIN D'ASSURER LA SECURITE MARITIME LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
DU PARC EOLIEN EN MER SUR LE BANC DE GUERANDE, UNE ZONE REGLEMENTEE  
TEMPORAIRE EST CREEE A COMPTER DU 16 JUILLET 2021 DANS LE SECTEUR  
D'INSTALLATION DU PARC.  
LA ZONE REGLEMENTEE EST DELIMITEE PAR LES COORDONNEES SUIVANTES:*

47-08.47N, 002-42.48W  
47-08.92N, 002-42.71W  
47-10.55N, 002-41.99W  
47-10.69N, 002-41.23W  
47-09.44N, 002-36.14W  
47-09.05N, 002-35.90W  
47-08.26N, 002-36.15W  
47-07.63N, 002-37.05W  
47-07.51N, 002-37.54W

*DANS LA ZONE REGLEMENTEE, LE MOUILLAGE DE TOUT NAVIRE OU ENGIN, AINSI QUE LA PLONGEE ET LA PRATIQUE DE LA PECHE (ARTS TRAINANTS ET ARTS DORMANTS) SONT INTERDITS. LA NAVIGATION DEMEURE AUTORISEE, A L'EXCEPTION DE CELLE DES NAVIRES DE PLUS DE 25 METRES (LONGUEUR HORS TOUT). CETTE ZONE DEVRA ETRE LIBEREE DE TOUTE OBSTRUCTION A PARTIR DU 16 JUILLET 2021.*

**L'INTEGRALITE DE L'ARRETE 2021/123 EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE A L'ADRESSE: [WWW.PREMAR-ATLANTIQUE.GOUV.FR](http://WWW.PREMAR-ATLANTIQUE.GOUV.FR)**

### **F) Le contact avec les bateaux de garde**

Restez en écoute permanente par VHF canal 16 dans cette zone réglementée.

Il vous parlerons en donnant votre position, cap et vitesse. Ils ne savent trouver le nom du bateau.

---

Autres arrêtés.

29 Juin 2021 2011-111 Abrogé

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/7a4606a293786151d941ef579e806b45.pdf>

28 Avril 2021 2021-043

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/713abd55d36c796c48fb06d25d8883a7.pdf>

2 Avril 2021 2021-041 Abrogé

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/d18ac6b9230fa262d1269346091548a9.pdf>